

Bien rédiger son mémoire technique de travaux : sécurité et développement durable

Le mémoire technique est un document essentiel pour toute réponse aux marchés publics. Dans le BTP, certains sujets sont à soigner tout particulièrement. Fanny Carmillet, ingénieur ENTPE et présidente d'Ingen'ao, explique pas à pas la marche à suivre pour un mémoire aussi complet qu'impactant. Focus sur la sécurité et le développement durable.

La sécurité : un enjeu fondamental dans les marchés publics de travaux

Mettre l'humain au cœur de son mémoire technique, dans le BTP, est une démarche indispensable pour réussir sa réponse à un marché. Ce sujet très sensible doit être traité de manière personnalisée, en fonction du domaine d'activité et du contexte du chantier à venir. Travail en hauteur, terrassement en profondeur, etc. doivent faire l'objet d'une analyse des risques. Ceci montre à l'acheteur que l'entreprise les a non seulement bien pris en compte mais qu'elle y a également réfléchi en amont pour apporter les garanties nécessaires au bon déroulement du chantier.

Afin de renseigner au mieux le mémoire technique sur les aspects sécurité, les points suivants doivent être développés ou fournis :

- La politique générale de l'entreprise sur le sujet : ce qui est fait de manière habituelle et systématique, comme par exemple les EPI qui équipent les personnes intervenant sur les chantiers.
- L'engagement de la direction et les formations effectuées en matière de sécurité.
- Les moyens mis en œuvre (échafaudages, nacelles...).
- Tout document attestant des actions ou process appliqués dans l'entreprise : fiches de sécurité, règlement intérieur, statistiques d'accidents...
- Les audits et certifications si existants, comme par exemple la certification MASE.

Il s'agit ensuite, pour une réponse adaptée et personnalisée au marché, de reprendre tâche par tâche réalisée sur chantier les risques liés, et de décrire pour chacun d'entre eux la solution concrète que propose l'entreprise : méthodologie particulière, moyens matériels, formation spécifique...

Le développement durable : un sujet de plus en plus sensible

Désormais, un chantier doit avoir le minimum d'impact sur son environnement et doit être organisé pour limiter les nuisances (bruit, poussière, déchets, consommations des énergies...).

La maîtrise des déchets est aujourd'hui incontournable : la réflexion et la recherche de solutions autour de ce sujet est menée à la fois par les maîtres d'oeuvre et par les maîtres d'ouvrage. Les CCTP contiennent par conséquent un volet spécifique sur la gestion des déchets générés par le chantier, comme par exemple l'obligation d'en recycler un certain pourcentage.

Là aussi, il convient de développer un chapitre dédié sur ce sujet dans le mémoire technique. L'entreprise doit en effet expliquer et prouver les démarches qu'elle effectue, et dans cette perspective elle peut détailler ses actions de la manière suivante :

- Fournir la liste des centres de tri avec lesquels l'entreprise travaille déjà, ainsi que leurs attestations.
- Prouver qu'une démarche qualité est engagée dans l'entreprise, que ce soit vers une certification ISO ou tout simplement en fournissant des documents produits en interne.
- Expliquer ce qui est prévu en terme de pédagogie sur les chantiers pour le tri, la limitation des nuisances, la gestion des eaux, les vidanges, etc.)
- Proposer des références, comme par exemple le témoignage d'un maître d'ouvrage dans le cadre d'un marché antérieur.

Là aussi, une réponse personnalisée est attendue, point par point, concernant le marché et ses spécificités : une approche générale ne suffit pas. Dans les critères d'attribution des marchés, le développement durable peut représenter 10% de la note finale, c'est donc un sujet à ne pas négliger !

Ces deux sujets ne sont bien sûr pas les seuls à demander une approche spécifique. Dans un prochain article, nous développerons les aspects qualité, insertion, méthodologie et planning.

Article publié le 29/10/2018 sur <http://www.rcp-alsace.eu/actualites/actualites-rcpa.html>